

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 juin 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

4800, boulevard Léger

Permettre une marge latérale gauche à 3,13 m au lieu de 3,18 m, neuf cases de stationnement au lieu de 10, une case de stationnement pour personne handicapée d'une largeur de 3,9 m au lieu de 4,05 m, sept cases de stationnement sur huit d'une largeur inférieure à 2,55 m, une allée de circulation de 6,02 m au lieu de 7,1 m, une bande d'isolement dans les cours latérale gauche et arrière de moins d'un mètre végétalisée au lieu d'un mètre végétalisée, un revêtement en béton pour l'aire de stationnement au lieu d'un revêtement drainant et un balcon en marge latérale situé à 0,59 m au lieu de 2 m pour le bâtiment situé au 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

Mme Carmen Baiant
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 14 mai 2026